Image not found or type unknown

Garantie bancaire en cas de fermeture de la banque

Par **joyce94**, le **19/08/2011** à **13:32**

Bonjour,

Je m'inquiète énormément, je suis invalide, et toutes mes économies sont à la même banque, qui ne va pas fort ces derniers temps.

J'ai lu qu'en cas de faillite bancaire, il y avait une garantie de 70 000 euros par personne et par banque.

Est-ce exact ?

Si on a davantage que 70 000 euros dans une banque, a t'on interet a ouvrir un autre compte dans une autre banque, pour ne pas depasser 70 000 euros d'argent par banque et ainsi etre garanti si faillite ?

Si oui, quelle banque semble la plus sure aujourd'hui ?

Merci beaucoup.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés